



WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

SECTION 1 : Identification

1.1. Identification

Nom des produits : Tiger (AO), Tiger Inox, Tiger Zirc, Tiger Ceramic, Tiger Aluminum, Tiger Roughneck, Wolverine, Tiger, Ultra Cut, Vortec Pro (coupes, cônes, bouchons, points de montage et disques)

1.2. Utilisations pertinentes déterminées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Fabrication industrielle pour couper et meuler divers matériaux.

1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Weiler Corporation
1 Weiler Drive
Cresco, PA 18326, É.-U.

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 570-595-7495

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit fabriqué n'est pas classé comme dangereux selon la norme de communication des risques 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA. Aucun danger d'exposition n'est prévu pendant l'utilisation normale du produit. Dans la plupart des cas, la matière retirée de la pièce de fabrication sera beaucoup plus considérable que la matière libérée par le produit. En fonction des matériaux que renferme la partie utilisable du produit, il est possible que quelques particules de poussière soient générées par ce produit. Les données suivantes en matière de sécurité concernent les dangers d'exposition potentiels liés aux particules de poussière générées par ce produit. En fonction de cela, aucun étiquetage n'est requis pour le produit fabriqué.

Classification (SGH-É.-U.)

Non classifié

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquette SGH-É.-U.

Sans objet

2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire disponible

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH É.-U.)

Sans objet

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

SECTION 3 : Composition et renseignements sur les ingrédients

3.1. Caractéristiques chimiques

Le produit contient les ingrédients suivants qui sont classés en vertu du règlement (CE) No 1272/2008 ou pour lesquels la Communauté a établi une valeur limite d'exposition professionnelle :

Substance	N° CE	N° CAS	N° d'enregistrement REACH	Conc. %	Classification en vertu du règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)	
					Classes de danger / catégories de danger	Mentions de danger
Minéral à base d'oxyde d'aluminium (non fibreux)		1344-28-1		0 - 95		
Carbure de silicium		409-21-2		0 - 95		
Oxyde de zirconium		1314-23-4		0 - 50		
Résine durcie		S.O.		0 - 30		
Fluorure inorganique		15096-52-3		0 - 30		
Pyrite		12068-85-8		0 - 20		
Composés de calcium		S.O.		0 - 15		
Composés de soufre		S.O.		0 - 15		
Fibre de verre tissée		S.O.		0 - 15		
Oxyde de fer		1309-37-1		0 - 5		
Dioxyde de titane		13463-67-7		0 - 5		

S.O. : Sans objet.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

- Premiers soins en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer, administrer de l'oxygène. Consulter un médecin.
- Premiers soins en cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation cutanée se développe ou persiste.
- Premiers soins en cas de contact avec les yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se développe ou persiste.
- Premiers soins en cas d'ingestion : Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

- Symptômes ou blessures en cas d'inhalation : Les poussières peuvent causer une toux et un essoufflement. L'inhalation prolongée de poussières peut nuire à la capacité pulmonaire.
- Symptômes ou blessures en cas de contact avec la peau : Les poussières peuvent causer une irritation. Peut causer des abrasions.
- Symptômes ou blessures en cas de contact avec les yeux : Les poussières peuvent irriter ou endommager les yeux sans protection.
- Symptômes ou blessures en cas d'ingestion : Aucun en cas d'utilisation normale.

4.3. Indication de la nécessité d'obtenir immédiatement des soins médicaux et des traitements spéciaux

Aucun renseignement supplémentaire disponible

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

SECTION 5 : Moyens de lutte contre les incendies

5.1. Agent extincteur

Agent extincteur adéquat : Utiliser un agent extincteur adéquat pour l'incendie avoisinant.
Agent extincteur inadéquat : Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger connu.
Danger d'explosion : Aucun danger connu.

5.3. Conseils à l'intention des pompiers

Protection pendant la lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un ensemble de protection complet.

SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.1.2. Pour le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

6.2. Précautions environnementales

Aucune.

6.3. Méthodes et matières destinées aux fins de confinement et de nettoyage

Aux fins de confinement : Aucune mesure particulière requise.
Méthodes de nettoyage : Aucune mesure particulière requise.

6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

7.1. Précautions pour une manutention sécuritaire

Précautions pour une manutention sécuritaire : Éviter de respirer la poussière générée par la coupe, le sablage, le meulage ou l'usage. Utilisation à des fins industrielles ou professionnelles seulement. Le produit endommagé peut se casser pendant l'utilisation et causer de graves blessures au visage et aux yeux. Avant l'utilisation, vérifier si le produit est endommagé, par exemple, s'il présente des fissures ou des entailles. Remplacer en cas de dommage. Toujours porter un dispositif de protection des yeux et du visage pendant les activités de sablage ou de meulage ou à proximité de telles activités. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter tout rejet dans l'environnement. De la poussière combustible peut être générée par l'action de ce produit sur d'autres matériaux (substrat). La poussière générée par le substrat pendant l'utilisation de ce produit peut être explosive si sa concentration est suffisante et en présence d'une source d'allumage. Il ne faut pas laisser s'accumuler la poussière sur les surfaces en raison du danger d'explosions secondaires.

7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage : Entreposer dans un endroit sec.

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ingrédient	No C.A.S.	Agence	Type de limite
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	Lignes directrices recommandées par le fabricant du produit chimique	MPT : 1 fibre/cc
		OSHA	MPT (poussière totale) : 15 mg/m ³ MPT (fraction respirable) : 5 mg/m ³
		ACGIH	MPT (fraction respirable) : 1 mg/m ³
Dioxyde de titane	13463-67-7	ACGIH	MPT : 10 mg/m ³
		Lignes directrices recommandées par le fabricant du produit chimique	MPT (poussière respirable) : 5 mg/m ³
		OSHA	MPT (poussière totale) : 15 g/m ³
Fluorure inorganique	15096-52-3	ACGIH	MPT (F) : 2,5 mg/m ³
		OSHA	MPT (poussière) : 2,5 mg/m ³ MPT (F) : 2,5 mg/m ³
Fibre de verre tissée	S.O.	Déterminé par le fabricant	MPT (poussière) : 10 mg/m ³

MPT : moyenne pondérée dans le temps

LECT : limite d'exposition à court terme

PLAF : plafond

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques

Assurer une ventilation locale par aspiration appropriée pour le sablage, le meulage ou l'usinage. Utiliser une ventilation générale par dilution ou une ventilation locale par aspiration pour tenir l'exposition aux particules dans l'air sous les limites d'exposition pertinentes ou pour contrôler la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs ou les gouttelettes. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un équipement de protection respiratoire.

Avvertissement : une vitesse d'utilisation excessive ou une génération de chaleur extrême peut causer des émissions nocives. Utiliser une ventilation locale par aspiration. Prévoir une ventilation locale par aspiration au niveau des sources d'émissions du procédé dans le but de contrôler l'exposition près de la source et d'empêcher la libération de poussière dans la zone de travail.

Veiller à ce que les systèmes de traitement de la poussière (comme les conduits d'évacuation, les collecteurs de poussière, les réceptacles et l'équipement de traitement) soient conçus de façon à empêcher la libération de poussière dans la zone de travail (c.-à-d. l'équipement ne présente pas de fuite).

8.2.2 Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux et du visage

Afin de réduire au minimum le risque de blessure au visage ou aux yeux, toujours porter un dispositif de protection des yeux et du visage pendant les activités de sablage ou de meulage ou à proximité de telles activités. Sélectionner et utiliser un dispositif de protection des yeux et du visage pour empêcher le contact en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Les dispositifs de protection des yeux et du visage suivants sont recommandés : lunettes de sécurité avec visières.

Protection de la peau et des mains

Porter des gants appropriés pour réduire au minimum le risque de blessure à la peau causée par un contact avec la poussière ou l'abrasion physique due au meulage ou au sablage.

Protection respiratoire

Évaluer les concentrations d'exposition de toutes les matières utilisées dans le processus de travail. Tenir compte des matières qui font l'objet d'une abrasion au moment de déterminer la protection respiratoire adéquate. Sélectionner et utiliser des respirateurs appropriés pour éviter une surexposition par inhalation. Une évaluation de l'exposition peut s'avérer nécessaire pour décider si un respirateur est requis. Si un respirateur est requis, utiliser des respirateurs dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complète. En fonction des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionner parmi les respirateurs suivants les types qui conviennent à la réduction de l'exposition par inhalation :

Respirateur filtrant avec demi-masque ou avec masque intégral qui convient aux particules aéroportées.

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Abrasif solide
Odeur	: Sans odeur
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Poe	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres renseignements

Aucun renseignement supplémentaire disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune.

10.5. Matières incompatibles

Aucune.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun danger connu. Se reporter à la section 5.2 pour connaître les produits de décomposition dangereux générés pendant la combustion.

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les renseignements ci-dessous peuvent ne pas être cohérents avec la classification des matières de la section 2 si des classifications propres aux ingrédients sont imposées par une autorité compétente. De plus, les données toxicologiques sur les ingrédients peuvent ne pas être présentées dans la classification des matières ou dans les signes et symptômes d'une exposition, car la quantité d'un ingrédient peut être inférieure au seuil d'étiquetage, un ingrédient peut ne pas être disponible à l'exposition ou les données peuvent ne pas s'appliquer à la matière dans l'ensemble.

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'une exposition

En fonction des données d'essai ou des renseignements sur les composants, cette matière peut causer les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

La poussière générée par le meulage, le sablage ou l'usinage peut causer l'irritation du système respiratoire. Les signes et symptômes peuvent comprendre la toux, l'éternuement, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :

Irritation mécanique de la peau : les signes et symptômes peuvent comprendre une abrasion, des rougeurs, de la douleur et des démangeaisons.

Contact avec les yeux :

Irritation mécanique des yeux : les signes et symptômes peuvent comprendre de la douleur, des rougeurs, des déchirures et l'abrasion de la cornée.

La poussière générée par la coupe, le meulage, le sablage ou l'usinage peut causer l'irritation des yeux. Les signes et symptômes peuvent comprendre des rougeurs, une enflure, de la douleur, des déchirures et une vision embrouillée ou floue.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des maux de ventre, la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

Cancérogénicité :

Ingrédient	No CAS	Description de la classe	Règlement
Générique : FILAMENTS DE VERRE	65997-17-3	Prévu comme étant cancérigène pour les humains	Cancérigènes du National Toxicology Program
Générique : FILAMENTS DE VERRE	65997-17-3	Groupe 2B : Possiblement cancérigène pour les humains	Centre international de recherche sur le cancer
Dioxyde de titane	13463-67-7	Groupe 2B : Possiblement cancérigène pour les humains	Centre international de recherche sur le cancer

Renseignements supplémentaires :

Ce document traite seulement du produit de la Weiler Corporation. Il faut également tenir compte de la matière qui fait l'objet d'une abrasion pour réaliser l'évaluation complète au moment de déterminer le niveau de danger.

Ce produit contient du dioxyde de titane. On a observé le cancer du poumon chez les rats qui ont inhalé de grandes quantités de dioxyde de titane. Aucune inhalation de dioxyde de titane n'est prévue pendant l'utilisation et la manipulation normales de ce produit. Le dioxyde de titane n'a pas été détecté lors de la collecte d'échantillons d'air pendant l'utilisation simulée de produits semblables contenant du dioxyde de titane. Par conséquent, il ne devrait y avoir aucun effet sur la santé associé au dioxyde de titane pendant l'utilisation normale de ce produit.

Données toxicologiques

Si une composante est présentée dans la section 3, mais qu'elle n'apparaît pas dans un des tableaux ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce point limite, soit les données ne sont pas suffisantes pour effectuer la classification.

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

Toxicité aiguë

Nom	Voie	Espèce	Valeur
Produit global	Ingestion		Aucune donnée disponible ; ETA calculée supérieure à 5 000 mg/kg
Oxyde d'aluminium	Cutanée		La DL50 est estimée être supérieure à 5 000 mg/kg
	Inhalation – poussière/brouillard (4 heures)	Rat	CL50 supérieure à 2,3 mg/l
	Ingestion	Rat	DL50 supérieure à 5 000 mg/kg
Fluorure inorganique	Cutanée	Lapin	DL50 supérieure à 2 100 mg/kg
	Inhalation – poussière/brouillard (4 heures)	Rat	CL50 de 4,5 mg/l
	Ingestion	Rat	DL50 de 5 000 mg/kg
Dioxyde de titane	Cutanée	Lapin	DL50 supérieure à 10 000 mg/kg
	Inhalation – poussière/brouillard (4 heures)	Rat	CL50 supérieure à 6,82 mg/l
	Ingestion	Rat	DL50 supérieure à 10 000 mg/kg
Fibre de verre	Cutanée		La DL50 est estimée être supérieure à 5 000 mg/kg
	Ingestion		La DL50 est estimée être de 2 000 à 5 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion ou irritation cutanées

Nom	Espèce	Valeur
Oxyde d'aluminium	Lapin	Aucune irritation importante
Fluorure inorganique		Irritation minime
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation importante
Fibre de verre		Aucune irritation importante

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

Dommmage ou irritation grave des yeux

Nom	Espèce	Valeur
Oxyde d'aluminium	Lapin	Aucune irritation importante
Fluorure inorganique		Irritant modéré
Dioxyde de titane	Lapin	Aucune irritation importante
Fibre de verre		Aucune irritation importante

Sensibilisation cutanée

Nom	Espèce	Valeur
Dioxyde de titane	Humain et animal	Non sensibilisant

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Espèce	Valeur
Oxyde d'aluminium	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Dioxyde de titane	In vitro	Non mutagène
Fibre de verre	In vitro	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification

Cancérogénicité

Nom	Espèce	Espèce	Valeur
Oxyde d'aluminium	Inhalation	Rat	Non cancérigène
Dioxyde de titane	Ingestion	Plusieurs espèces animales	Non cancérigène
Dioxyde de titane	Inhalation	Rat	Cancérigène
Fibre de verre	Inhalation	Plusieurs espèces animales	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

Toxicité pour la reproduction Effets sur la reproduction ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèce	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
-----	------	--------	--------	---------------------	--------------------

Aucun renseignement supplémentaire disponible

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom	Voie	Organes cibles	Valeur	Espèce	Résultat de l'essai	Exposition Durée
Oxyde d'aluminium	Inhalation	pneumoconiose fibreuse pulmonaire	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification	Humain	DSENO : Non disponible	Exposition professionnelle
Fluorure inorganique	Inhalation	os, dents, ongles ou cheveux	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification		Éléments actifs hautement dangereux	
Dioxyde de titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification	Rat	DMENO : 0,010 mg/l	2 ans
		fibrose pulmonaire	Toutes les données sont négatives	Humain	DSENO : Non disponible	Exposition professionnelle
Fibre de verre	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais les données ne sont pas suffisantes aux fins de classification	Humain	DSENO : Non disponible	Exposition professionnelle

SECTION 12 : Renseignements écologiques

12.1. Toxicité

Soufre (7704-34-9)	
CL50, poisson 1	866 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Brachydanio rerio [sans renouvellement])
CL50, poisson 2	< 14 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Lepomis macrochirus [sans renouvellement])

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Oxyde de zirconium (1314-23-4)	
Facteur de bioconcentration, poisson 1	Aucune bioaccumulation

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire disponible

12.5. Autres effets nocifs

Effet sur la couche d'ozone : Aucun renseignement supplémentaire disponible

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu causé par ce produit.

SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Jeter le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Le substrat qui a fait l'objet d'une abrasion doit être considéré comme un facteur pour déterminer la méthode d'élimination de ce produit. Éliminer les déchets dans une installation de traitement des déchets industriels. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer le produit dans une installation autorisée d'incinération des déchets.

La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les processus d'incinération.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Department of Transportation (DOT)

Conformément au DOT

Il ne s'agit pas d'une marchandise dangereuse selon les règlements relatifs au transport

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Règlements fédéraux des É.-U.

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis
Assujetti aux exigences en matière de déclaration de la section 313 de la loi SARA (États-Unis).

Section 313 de la loi SARA – Signalement des émissions	1,0 % (formes fibreuses)
--	--------------------------

Carbure de silicium (409-21-2)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Oxyde de zirconium (1314-23-4)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Hexafluoroaluminate trisodique (15096-52-3)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Sulfure de fer (FeS₂) (12068-85-8)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Soufre (7704-34-9)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Oxyde de fer (Fe₂O₃) (1309-37-1)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

15.2. Règlements des États des É.-U.

Dioxyde de titane (13463-67-7)				
É.-U. – Californie – Proposition 65 – Liste des cancérigènes	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Femme	É.-U. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Homme	Niveau de risque non significatif
Oui	Non	Non	Non	

Oxyde d'aluminium (1344-28-1)
É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Carbure de silicium (409-21-2)
É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Oxyde de zirconium (1314-23-4)
É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know

Hexafluoroaluminate trisodique (15096-52-3)
É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know

Soufre (7704-34-9)
É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Oxyde de fer (Fe2O3) (1309-37-1)
É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Dioxyde de titane (13463-67-7)
É.-U. – Massachusetts – Liste Right To Know É.-U. – Minnesota – Liste des substances dangereuses É.-U. – New Jersey – Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know É.-U. – Pennsylvanie – Liste RTK (Right to Know)

Remarque : L'oxyde de fer, le dioxyde de titane et la silice ne sont pas ajoutés, mais des traces de ces matériaux peuvent se trouver naturellement dans certaines des substances listées. Des tests de laboratoire menés par une tierce partie ont montré que toute quantité résiduelle de silice respirable générée lors du broyage est bien inférieure aux limites d'exposition autorisées par l'OSHA.

SECTION 16 : Autres renseignements

Texte complet des mentions de danger :

Toxicité aiguë, 4 (inhalation)	Toxicité aiguë (inhalation) catégorie 4
Toxicité aquatique chronique, 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique de catégorie 2
Canc. 2	Catégorie de cancérogénicité 2
Irritant pour la peau 2	Corrosion et irritation cutanées, catégorie 2
Toxicité pour certains organes cibles, exposition répétée, 1	Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée), catégorie 1
H315	Provoque une irritation cutanée
H332	Nocif en cas d'inhalation
H351	Soupçonné de causer le cancer
H372	Cause des dommages aux organes à la suite d'une exposition prolongée ou d'expositions répétées
H411	Toxique pour la vie aquatique avec effets persistants

WSDS-030 Disques de meulage et de coupe à liant résinoïde avec oxyde d'aluminium, carbure de silicium, et zircon

Fiche signalétique

Ces renseignements sont fondés sur les connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Par conséquent, il ne faut pas les interpréter comme garantissant toute propriété particulière du produit.